

[Canon à la quinte inférieure au-dessus du *cantus firmus*]

Transcription et traduction : B. JANIN
© 2023 www.superlibrum.com

Gioseffo ZARLINO
Le Istitutioni harmoniche
Venezia, 1573
p. 310-311

[...]

Mais si nous voulons faire ceux qui se chantent à la quinte inférieure, au-dessus du sujet, on veillera à observer avant toute chose de ne pas faire en sorte que l'antécédent chante par saut de quarte en descendant, sauf quand on placera la première minime des deux semibrèves susmentionnées, et les deux minimas suivantes de façon qu'elles descendent conjointement; ainsi parfois cela s'arrangera bien.

On ne doit pas faire deux quartes l'une après l'autre.

Quand le sujet bougera d'une figure à l'autre par un unisson, la minime déjà maintes fois mentionnée fera l'unisson, ou la tierce, ou la quinte sur la première des deux semibrèves susmentionnées.

Sur un mouvement conjoint vers l'aigu, on pourra palcer l'octave, ou la dixième. Et non seulement on pourra faire ainsi, mais aussi on pourra faire en sorte que ladite première semibrève soit tout entière une douzième; et ainsi la syncope apparaîtra dans le conséquent. Mais quand ce mouvement sera descendant, cette minime pourra être la quarte, la sixte ou l'octave. Et il est bien vrai que ladite première semibrève pourra également être tout entière une dixième; c'est pourquoi de la même façon le conséquent contiendra une syncope.

Quand le saut sera de tierce vers le haut, la seconde minime susnommée pourra alors faire la douzième; elle pourra également faire que la première soit une dixième, avec les deux semiminimes suivantes qui descendent conjointement, l'une faisant la neuvième et l'autre l'octave; elle seront (comme on l'a dit plus haut) très commodes. Le saut de tierce vers le bas demande qu'on place cette minime à la tierce, à la quinte ou à la dixième.

Mais le mouvement de quarte vers le haut demande l'octave ou la dixième; de même celui vers le bas demande la sixte.

Celui de quinte vers l'aigu demande une douzième sur la première minime de la première semibrève, et la seconde divisée en deux semiminimes, dont la première soit la onzième et l'autre la dixième. Mais le saut vers le bas demande la tierce ou la quinte.

Le mouvement de sixte vers l'aigu demande l'octave, la dixième ou la douzième. Et celui vers le grave demande que la première minime soit une tierce et la seconde une quarte.

Mais les mouvements d'octave vers le haut demandent la douzième, et ceux vers le bas la quinte; ainsi on pourra très bien voir une bonne partie des choses susdites dans les deux exemples suivants.

Sixième manière, dans laquelle le conséquent suit l'antécédent à la quinte inférieure, en-dessous du sujet, après un silence de minime.

antécédent

soggetto

Kyrie

conséquent

antécédent

conséquent

[soggetto]

Ve - ni cre a - tor spi -

ri - tus; men - tes tu - o - rum vi - si - ta; im -

ple su - - - per - - - na gra - ti - a quae

tu cre - as - - - ti pec - - - to - ra.